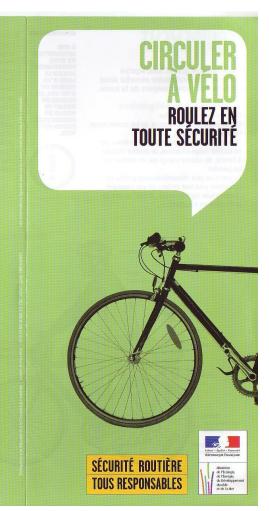
La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

EN CAS D'ACCIDENT

www.securite-routiere.gouv.fr





LÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants): de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

À UNE INTERSECTION NE VOUS POSITIONNEZ

POSITIONNEZ
JAMAIS LE
LONG D'UN
CAMION OU
D'UN BUS, EN
DEHORS DU
CHAMP DE
VISION DU
CONDUCTEUR.
FAITES-VOUS



Conseils pratiques

- Portez un casque : lors d'accident, il réduit la gravité des blessures à la tête.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétroréfléchissant par tous les temps.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement.
- Équipez votre vélo d'un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'écarter.
- Évitez les accessoires vestimentaires trop longs ou déstabilisants (écharpe, sac en bandoulière...).
- Équipez votre vélo de rétroviseur(s), notamment pour les personnes de plus de 60 ans.
- Utilisez des pinces à pantalon.

LE CODE DE LA ROUTE S'APPLIQUE AUX CYCLISTES COMME AUX AUTRES USAGERS. CHAQUE INFRACTION EST PASSIBLE



LES RÉGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence. Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras du côté où vous voulez tourner.

En ville

- Circulez sur le côté droit de la chaussée,
 mais à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Osez occuper la chaussée lorsque le dépassement de votre vélo par une voiture s'avère dangereux.
- Utilisez, lorsqu'elles existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles-sens cyclables.
- Gardez une distance de sécurité d'1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones de rencontre ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.

Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

NE TRANS-PORTEZ PAS DE PASSAGER, SAUF SUR UN SIÈGE FIXÈ AU VÈLO. SI LE PASSAGER A MOINS DE 5 ANS, CE SIÈGE DOIT ÈTRE MUNI DE REPOSE-PIEDS ET DE COURROIES D'ATTACHE.



EN CAS
D'INTEMPÉRIES,
AUGMENTEZ
VOS DISTANCES
DE SÉCURITÉ
ET SOVEZ
PRUDENT
LORSQU'UN
VÉHICULE
VOUS DOUBLE.



